

24-09-11 Personnel Communal – Personnel Communal

Emplois permanents – Création de postes (articles L 332-13 et L 332-14 du CGFP)

Monsieur le Maire expose :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Par délibération 24-05-12, des postes ont été ouverts pour tenir compte des propositions d'avancement de grade et promotions internes et déclaration de vacances d'emplois en vue de recrutement. Pour tenir compte des décisions de promotions annuelles 2024 réalisées par la collectivité après validation du Centre de Gestion de la Loire, il convient de supprimer :

- 1 poste de rédacteur à temps complet ;
- 1 poste d'ingénieur à temps complet ;
- 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
- 2 postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe à temps complet ;
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps complet.

En application des dispositions du décret n° 2019-234 un rédacteur principal de 1^{ère} classe, en disponibilité pour convenances personnelles est dans l'obligation de réintégrer son emploi au 17 octobre 2024 ou démissionner de la Fonction Publique. Pour permettre son éventuelle réintégration, il convient de créer :

- 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression de :

- 1 poste de rédacteur à temps complet ;
- 1 poste d'ingénieur à temps complet ;
- 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
- 2 postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe à temps complet ;
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps complet.

La création de :

- 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet ;

Et de porter les emplois permanents ouverts de la commune comme annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

La suppression de :

- 1 poste de rédacteur à temps complet ;
- 1 poste d'ingénieur à temps complet ;
- 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
- 2 postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe à temps complet ;
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps complet.

La création de :

- 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet ;

Et de porter les emplois permanents ouverts de la commune comme annexé.

Copie conforme

**A Saint-Priest en Jarez,
Le 10 septembre 2024**

**Le Maire,
Christian SERVANT**

**La Secrétaire de séance
Mireille PAPIN, 3^e Adjointe**

Délibération du Conseil Municipal de Saint-Priest en Jarez

Séance du 9 septembre 2024

24-09-11 *Personnel Communal* – Personnel Communal

Emplois permanents – Création de postes (articles L 332-13 et L 332-14 du CGFP)

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 19 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - JOTHIE Marc - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - BLANCHARD Hubert - BAUDRY Michèle - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - MOURGUES Corinne

Etaient absents et excusés :

MM. PELLEGRIN Jacques - REPELLINI Raymonde - ZAVROSA Gilbert - WOLFF Paule - CONVERT Pascale - ACHARD Pierre - JOLY Florence - LAFON Lise - RODRIGUES SOUSA Hugo - PUPIER Franck

Avaient donné procuration :

M. PELLEGRIN à M. COSSEY
Mme REPELLINI à M. BRUNEAU
M. ZAVROSA à Mme. BAUDRY
Mme WOLFF à M. SAHUC
Mme CONVERT à Mme GEUSENS
M. ACHARD à M. DI PAOLO

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Publiée le :